



REGLEMENT INTERIEUR

ACM LES CHARDONS BLEUS

L'accueil de loisirs « Les Chardons bleus » accueille les enfants selon la réglementation en vigueur et les préconisations de la caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence en matière de promotion des valeurs de la république et du bien vivre ensemble.

L'équipe d'animation mettra en œuvre des projets dans le but de favoriser l'épanouissement de chacun et de participer à l'apprentissage de la vie collective, à travers les loisirs, quel que soit son origine sociale et culturelle. Les différentes animations et activités proposées auront comme objectif de faire vivre aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de s'enrichir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins.

Le projet pédagogique est affiché dans les locaux du centre, consultable sur le site internet de la commune ou sur simple demande auprès de la directrice.

L'accueil de loisirs « Les Chardons bleus » accueille les enfants :

- sur le temps périscolaire, en période scolaire,
- sur le temps extrascolaire, en période de vacances scolaires.

L'objet du présent règlement est d'organiser et préciser le fonctionnement du service.

1^{ère} PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Fonctionnement du service

La commune de Malijai est le gestionnaire du service, pour son propre compte pour la partie périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et pour le compte de Provence Alpes Agglomération par le biais d'une convention de gestion pour la partie périscolaire le mercredi et la partie extrascolaire.

L'encadrement répond aux textes et règlements en vigueur, il est constitué au minimum d'1 directrice et du nombre d'animateurs diplômés nécessaires en fonction du nombre d'enfants.

Les locaux sont ceux du centre les Chardons Bleus ainsi que de l'école maternelle selon les besoins.

Fermeture du service : 1 semaine au mois d'août (en général l'avant-dernière semaine) et toutes les vacances de Noël, ainsi que les jours fériés et certains ponts

1.2 Inscriptions

Les inscriptions se font auprès de la directrice, ou de la personne désignée par elle dans les locaux du centre.

Elles se font obligatoirement d'avance avec paiement dans la limite des places disponibles (la veille au + tard).

Pour les vacances, l'inscription à une sortie impose 3 jours d'inscriptions la même semaine.

Les modalités propres à chaque période seront précisées dans les parties suivantes.

Le dossier d'inscription est commun avec celui du restaurant scolaire afin de faciliter les démarches administratives des parents. Il est composé de :

- feuille d'inscription
- copie carnet de vaccinations
- assurance (RC + extrascolaire)
- Information médicales si PAI (avec traitement éventuel)
- Copie des bons CAF (pour les ayants droits)

1.3 Santé et sécurité

Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant doivent être mentionnées sur la fiche d'inscription. Pour une habilitation ponctuelle, veuillez nous la faire parvenir par écrit, datée et signée (une autorisation orale n'est pas valable). Un mail ou un SMS seront acceptés. Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes habilitées

Traitement médical annuel ou ponctuel : Aucun traitement ne pourra être administré sans ordonnance et autorisation écrite des parents. En cas de médicament générique, le nom du médicament original devra être écrit sur la boîte.

Régime alimentaire : Le choix des repas AVEC ou SANS viande est proposé sur la fiche d'inscription.

En cas d'allergie particulière, les parents devront informer l'équipe par écrit et fournir le repas et/ou le goûter de l'enfant sans changement de tarif

1.4 Conduite à respecter

Vie collective: Les règles habituelles en matière d'obéissance, de discipline, de respect, de vie collective seront observées par le mineur. Tout enfant non respectueux des règles de bonne conduite (non-respect d'autrui, des biens, et du matériel) ou ayant un comportement incorrect pourra être exclu de l'ACM.

Effets personnels : la commune de Malijai et le personnel de l'ACM dégagent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels. Les jouets de la maison restent à la maison. Seuls les doudous sont tolérés durant les temps calmes.

Santé/Hygiène : les règles élémentaires d'hygiène et de propreté doivent être respectées.

Le mineur susceptible d'être porteur d'une maladie contagieuse ne pourra être accueilli pendant les délais d'éviction fixés par les autorités sanitaires.

A titre de précaution de santé publique, tout enfant présentant une « tête à poux » pourra être exclu de l'accueil de loisirs, jusqu'à ce qu'il soit traité.

De même, un enfant souffrant (fiévreux, nauséux,...) pourra être refusé à son arrivée le matin.

Si les symptômes apparaissent en cours de journée, les parents doivent pouvoir récupérer l'enfant au plus vite après l'appel de la responsable.

1.5 Application du règlement

Le présent règlement sera applicable à compter de ce jour et s'impose à tous. Les familles recevront un exemplaire lors de l'inscription, et toute inscription vaut acceptation tacite du règlement.

2^{ème} PARTIE : L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

2.1 Le périscolaire les jours d'école

2.1.1 Fonctionnement du service

Période d'ouverture :

1) Lundi, mardi, jeudi, vendredi les jours d'école.

Le matin de 7h30 à 8h15

Le soir : de 16h15 à 18h30

Le matin, les enfants sont accueillis au centre entre 7h30 et 8h00. Ils seront amenés à leur école par le personnel

Le soir, les enfants sont récupérés dans leur école respective à 16h15, ensuite les enfants sont amenés au centre, où les parents pourront les récupérer soit à 16h30 soit entre 17h00 et 18h30.

Public accueilli : tout enfant scolarisé à Malijai de la petite section au CM2 inclus.

Nombre de places : 20 places pour les enfants de moins de 6 ans et 25 places pour les enfants de 6 ans et plus.

2.1.2 Tarifs et paiement du service

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal de Malijai.

Le paiement se fait d'avance lors de l'inscription par chèque ou en espèces.

Annulation : au plus tard la veille pour ne pas être facturé. Toute annulation effectuée le jour même sera facturée, sauf certificat médical fourni dans les 48 heures.

2.1.3 Activités :

Activités libres sous surveillance

Les devoirs peuvent être faits mais non accompagnés (l'enfant est autonome)

Les enfants présents de 16h30 à 17h00 se verront servir un goûter inclus dans le tarif.

2.2 Le périscolaire le mercredi

2.2.1 Fonctionnement du service

Les horaires sont 7h30 à 18h30

L'accueil se fait de 7h30 à 9h00

Le départ se fait de 16h30 à 18h30

Pour les enfants inscrits seulement le matin, le départ se fait impérativement entre 13h00 et 13h30.

Pour les enfants inscrits seulement l'après-midi l'arrivée se fait impérativement entre 13h00 et 13h30.

Public accueilli :

- tout enfant habitant le territoire de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération ou dont le parent travaille sur la commune de Malijai,

et

- âgé de 4 à 12 ans révolus

Nombre de places :

Le matin : 14 places pour les enfants de moins de 6 ans et 18 places pour les enfants de 6 ans et plus (soit 32 en tout)

L'après-midi : 8 places pour les enfants de moins de 6 ans et 12 places pour les enfants de 6 ans et plus (soit 20 en tout)

2.2.2 Tarifs et paiement du service

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal de Malijai.

Le paiement se fait d'avance lors de l'inscription par chèque ou en espèces.

Annulation : au plus tard 4 jours avant pour ne pas être facturé, la journée sera alors reportée. Toute annulation effectuée moins de 4 jours avant sera facturée, sauf certificat médical fourni dans les 48 heures.

Aides au temps libres CAF : le service offre le droit à une déduction du prix de journée ou ½ journée pour les ayants droits. Si l'enfant est absent, cette part doit obligatoirement être remboursée.

Le tarif journée inclut le repas et le goûter, sauf en cas de sortie.

Le tarif matin inclut le repas.

Le tarif après-midi inclut le goûter.

2.2.3 Activités : sorties et tenues :

Un programme d'activités pré établi sera diffusé aux familles, incluant les sorties éventuelles.

Matériel/Tenue : 1 sac à dos INDIVIDUEL avec une gourde ou bouteille d'eau + casquette et crème solaire s'il fait beau.

Pour le confort de l'enfant, il est conseillé qu'il vienne chaussé de baskets et vêtu d'une tenue confortable.

Pour les sorties, les familles doivent impérativement fournir un pique-nique et un goûter dans un sac à dos ISOTHERME avec une plaque de froid à l'intérieur. Une bouteille d'eau d'au moins 75cl est nécessaire.

Pour les baignades : Serviette, maillot et brassards si nécessaires + casquette et crème solaire.

En cas de mauvais temps ou de faits importants, la direction se réserve le droit d'annuler des sorties ou de modifier le planning des activités proposées.

3^{ème} PARTIE : L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

3.1 Fonctionnement du service

Période ouverture et horaires :

En période de vacances : Du lundi au vendredi

Les horaires sont 7h30 à 18h30

L'accueil se fait de 7h30 à 9h30 (sauf mention particulière en cas de sortie)

Le départ se fait de 16h30 à 18h30 (sauf mention particulière en cas de sortie)

Public accueilli :

- tout enfant habitant le territoire de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération ou dont le parent travaille sur la commune de Malijai,

et

- âgé de 4 à 12 ans révolus

Nombre de places :

Petites vacances : 8 places pour les enfants de moins de 6 ans et 12 places pour les enfants de 6 ans et plus (soit 20 en tout)

Juillet : 16 places pour les enfants de moins de 6 ans et 24 places pour les enfants de 6 ans et plus (soit 40 en tout)

Août : 8 places pour les enfants de moins de 6 ans et 24 places pour les enfants de 6 ans et plus (soit 32 en tout)

3.2 Tarifs et paiement du service

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal de Malijai.

Le paiement se fait d'avance lors de l'inscription par chèque ou en espèces.

Annulation : au plus tard 4 jours avant pour ne pas être facturé, la journée sera alors reportée. Toute annulation effectuée moins de 4 jours avant sera facturée, sauf certificat médical fourni dans les 48 heures.

Aides au temps libres CAF : le service offre le droit à une déduction du prix de journée ou ½ journée pour les ayants droits. Si l'enfant est absent, cette part doit obligatoirement être remboursée.

3.3 Activités, sorties et tenues :

Un programme d'activités pré établi sera diffusé aux familles, incluant les sorties éventuelles.

Matériel/Tenue : 1 sac à dos INDIVIDUEL avec une gourde ou bouteille d'eau + casquette et crème solaire s'il fait beau.

Pour le confort de l'enfant, il est conseillé qu'il vienne chaussé de baskets et vêtu d'une tenue confortable.

Pour les sorties, les familles doivent impérativement fournir un pique-nique et un goûter dans un sac à dos ISOTHERME avec une plaque de froid à l'intérieur. Une bouteille d'eau d'au moins 75cl est nécessaire.

Pour les baignades : Serviette, maillot et brassards si nécessaires + casquette et crème solaire.

En cas de mauvais temps ou de faits importants, la direction se réserve le droit d'annuler des sorties ou de modifier le planning des activités proposées.

Pour la nuit camping : Fournir un change complet. Les tentes seront mutualisées.

Fait à Malijai, Le 24 septembre 2018

Le Maire

Gilles CHATARD

